

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 29 juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers : 27

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents : 24

Procuration : 1

Absents : 3

Quorum : atteint

Sous la présidence de : Mme Michèle LECKLER, Maire

Membres présents : BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CULET Sébastien, ECKERT Christian, ENNESSER Cathie, FISCHER Norbert, GOETZ Anne-Sophie, HANSEN Frédéric, KOHLER Virginie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, LUBREZ Vanessa, LUDWIG Philippe, MICHEL Xavier, PFISTER Muriel, POLIFKE Estelle, RICHARD André, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, WIMMER Gaëlle

Membres excusés : HORNECKER Sandrine, CECCONI Mario a donné procuration à LUDWIG Philippe, SIMON Laurence

Membre absent non excusé : /

2026-58. FINANCES – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES A LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Par délibération du 05 juin 2023, le conseil municipal a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure, taxe assise sur les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique (dispositifs publicitaires, enseignes, pré-enseignes) en appliquant les exonérations réglementaires suivantes :

- affichage de publicités non commerciales,
- supports concernant des spectacles,
- supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'État,
- localisation de professions réglementées (plaque de notaire, de médecin, pharmacie, etc.),
- supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle,
- panneaux d'information sur les horaires ou moyens de paiement de l'activité exercée. Pour les tarifs, la superficie cumulée du support doit être inférieure ou égale à 1 m² pour être exonérée,
- enseignes de moins de 7 m² en surface cumulée, *sauf délibération contraire de la collectivité.*

Conformément aux dispositions de l'article L. 454-58 du Code des impositions sur les biens et services (CIBS), les tarifs normaux et maximaux de cette taxe sont revalorisés chaque année en fonction de l'inflation, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France, est de 0,9 % pour 2025 (source INSEE).

Année	Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
	Superficie ≤ 12 m²	Superficie > 12 m² et ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²
2026	24,40 €	48,80 €	97,60 €	24,40 €	48,80 €	73,20 €	146,40 €

- VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2333-6 et L.2333-14 à L.2333-15 et R.2333-12 à R.2333-17 relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure,
- VU** l'ordonnance n°2023-1210 du 22 décembre 2023 portant création du titre V du livre IV du code des impositions sur les biens et services et portant diverses autres mesures de recodification de mesures non fiscales,
- VU** le Code des impositions des biens et des services et notamment son article L. 454-39 à L. 459-77,
- VU** l'article 75 de la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025,
- VU** la délibération du conseil municipal du 05 juin 2023 instaurant la Taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2024.

CONSIDERANT le taux de croissance IPC n-2 de 0,9 % selon l'INSEE,

Le conseil municipal,
Après délibération,

- ▶ **MAINTIENT** les exonérations règlementaires suivantes :
 - Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
 - Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobiliers urbain ou de kiosque à journaux,
 - enseignes de moins de 7 m² en surface cumulée,
- ▶ **FIXE** les tarifs comme suit pour application au 1^{er} janvier 2027 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie ≤ 12 m²	Superficie > 12 m² et ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²
25,00 €	50,10 €	100,40 €	25,00 €	50,10 €	75,40 €	148,80 €

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 01 juillet 2026

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

